

AGROPOLE DE BIPINDI

FICHE PROJET



Présenté par : Les Communes et villes unies du Cameroun (CVUC)

Sous la tutelle du : Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDEVEL)

Mai 2023

I. DEFINITION DU PROJET

1.1. DÉNOMINATION : Agropole fruit de Bipindi

1.2. LOCALISATION : les communes de Bipindi (dans les villages de : Bidjouka ; Bipindi village Ebiminbang ; Memel 1), Nieté, Lokoudjé

1.3. PROMOTEURS :

- Le Maire de la Commune de Bipindi : BILONG Elias : Tel : +237 : 699 99 89 70
S/C

- Le Délégué d'arrondissement d'agriculture et du Développement Rurale de Bipindi : TCHOFFO Roland : Tel : +237 656 98 04 26
S/C

- Le Délégué Départementale d'agriculture Et Du Développement Rurale De l'Océan : EFALA Gaston : Tel : +237, 699 608 020 /662 678 020, E- Mail : Emmageff@Yahoo.Fr
S/C

- Le Délégué Départementale d'agriculture Et Du Développement Rurale de l'Océan : MESSI Alain : Tel : +237 677 79 09 59

1.4. SECTEUR /BRANCHE /FILIÈRE : Agriculture : filières fruit

1.5. EVOLUTION DU PROJET

Le projet est une extension qui s'établi en vue de la création dans l'arrondissement de Bipindi du département de l'océan région du Sud, d'un potentiel Bassin de Production en Masse des Produits Fruitières. Il s'agit entre autres de booster la production, la commercialisation et la modernisation des filières fruitières en l'occurrence les fruitiers, avocats, manguiers, safoutiers, agrumes (orangers, mandariniers, citronnier, Lemonnier, pamplemoussier, pomelo), papayers, corossoliers, goyaviers, Ramboutanier, mangoustanier, ananas, bitter kolatier, noisetiers, Mango sauvage et kolatiers.

Le projet de création va se présenter comme suit :

- Verger

Mise en place d'une plantation d'arbres fruitiers de cinquante (50) ha.

- Piste agricole dans l'exploitation

La création de deux (02) pistes agricoles de cinq (25) km de longueur prioritaire chacune qui permettra de desservir non seulement les produits issus du verger mais toutes les exploitations agricoles environnantes dans le pôle.

- Ouvrage de franchissement

La construction de deux ouvrages de franchissement car il existe des rivières.